

**MODIFICATION SIMPLIFIÉE
N°3**

Approbation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en Conseil Métropolitain	25 10 2019
Arrêtés des mises à jour n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5	21 08 2020 : 04 06 2021 24 09 2021 : 18 07 2022 et 13 10 2023
Approbation de la Modification Simplifiée n°1 du PLUm en Conseil Métropolitain	21 10 2021
Approbation de la Modification de Droit Commun n°1 du PLUm en Conseil Métropolitain	06 10 2022
Approbation en Conseil Métropolitain des Déclarations de Projet n°1 et n°2 valant MIEC du PLUm Nice – Pôle Santé et Levers – Collège	14 12 2022
Approbation en Conseil Métropolitain de la Déclaration de Projet n°3 valant MIEC du PLUm Beaulieu – Vieux Vallée	27 03 2023
Approbation en Conseil Métropolitain de la Déclaration de Projet n°4 valant MIEC du PLUm Levers – Centrale photovoltaïque	25 09 2023
Arrêté Préfectoral de la DUP pour création de la ligne 14 du tramway emportant MIEC du PLUm	26 10 2023
Approbation en Conseil Métropolitain de la Déclaration de Projet n°5 valant MIEC du PLUm Nice – Brancard (reconversion du site ENEDES)	30 11 2023
Approbation de la Modification Simplifiée n°2 du PLUm en Conseil Métropolitain	30 11 2023
Approbation de la Modification Simplifiée n°3 du PLUm en Conseil Métropolitain	

	Limites de commune	RISQUES ET NUISANCES
	Zonage réglementaire PLUUm U, A, N et AU	Plan de Prévention des Risques naturels et technologiques PPR représentés à l'échelle, se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique
	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV de Nice)	Risques majeurs liés aux PPR
	Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation	Risques modérés liés aux PPR
	Périmètre de l'Opération d'Intérêt National "Eco Vallée" (décret du 7 mars 2008)	AUTRES
		Zone de trants

	Emplacement réserve voirie et équipement public**		Zone de protection des tunnels
			Enveloppe potentielle du PAC Submersion Marine
	Servitude indiquant la localisation prévue des voies et ouvrages publics**		Zone de protection des nappes alluviales
	Servitude d'attente de projet d'aménagement**		Zones de Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome Nice Côte d'Azur (avec indication)

MS02 Emplacement réservé pour mixité sociale**

MS02 Périumètre de mixité sociale**

	Linéaires commerciaux à protéger		Périmètre de hauteur maximale des constructions *
	Secteur de diversité commerciale au titre du L151-16 du CU		Périmètre d'emprise au sol maximale et/ou d'espaces verts exigés
	Commerces repérés au titre du L151-16 du CU		Périmètre soumis à spécificité réglementaire indiquée au règlement
	Commerce, artisanat, entrepôt ou équipements d'intérêt collectif et services publics imposés en rez-de-chaussée sur 60% de la largeur de façade sur voie		

AUTRES REGLEMENTATIONS

 Limite d'implantation des ouvrages aériens de cheminement
 Piste cyclable existante, à créer ou à conserver
 Cheminement piéton existant, à créer ou à conserver

	Marge de recul en entrée de ville : traitement d'une zone de recul de 6m de profondeur		Règle d'ordonnancement urbain précisée dans le règlement
	Marge de recul en bordure de voie		Polygone d'implantation gabaritaire à hauteur de construction définie par la côte NGF *
	Marge de recul par rapport à l'axe de la voie		Polygone d'implantation gabaritaire avec hauteur *
	Marge de recul paysager		Polygone d'implantation
	Marge de recul en bordure de limite séparative		Polygone d'emprise des constructions *
	Limite d'implantation des constructions au-dessus du sol		Polygone d'implantation des bâtiments hors-sol *
	Limite d'implantation des constructions		Implantation des accès véhicules et des sous-sols
	Implantation obligatoire des bâtiments		Localisation d'accès à créer
	Alignement directionnel		Zone non-aedificandi
	Transparences visuelles à ménager		Emprise de non altius tollendi
	Sens préférentiel des faltesges		Zone où peuvent être construites des terrasses et piscines
	Dispositions architecturales particulières		Règle de recul des derniers niveaux
	Règle de recul des derniers niveaux		Autres hauteurs NGF indiquées au plan de zonage

	Espaces boisés classés		Dégagement de vue avec indication de la pente
	Périmètre soumis à un cahier de prescriptions architecturales		Origine de la prescription vue
	Espace de protection des vauons		Servitude de vue
	Espaces paysagers des bords de voie		Cône de prescription de vue
	Espaces verts de transition		Constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination à vocation d'enseignement, de santé et d'action sociale
	Restanques à protéger, à créer		Constructions traditionnelles ou habitations existantes**
	Espace Vert Identifié		Patrimoine bâti remarquable**
	Jardin d'Intérêt Majeur		Constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination à vocation touristique
	Éléments de paysage à créer		Patrimoine naturel**
	Éléments de paysage à protéger		
	Secteur de protection des zones humides		
	Élément remarquable linéaire à protéger		

** Lorsque les numéros ne sont pas indiqués au plan de zonage et/ou que les étiquettes se superposent, se reporter à « l'Annexe Patrimoniale » contenue dans les pièces réglementaires.
(annexe pièce 4)

Nota : les tracés des servitudes d'utilité publique ainsi que des autres documents graphiques indiqués aux articles R.151-52 et R.151-53 du code de l'urbanisme ne sont pas affichés sur le présent plan. Ces tracés sont accessibles sur les plans situés en annexe du dossier de PLUm.

Nota : les tracés des servitudes d'utilité publique ainsi que des autres documents graphiques indiqués aux articles R.151-52 et R.151-53 du code de l'urbanisme ne sont pas affichés sur le présent plan. Ces tracés sont accessibles sur les plans situés en annexe du dossier de PLUm.

